

Circuits et horaires des bus

arrêt à la croisée des rues indiquées

Circuit A : Ottignies et Louvain-La-Neuve vers Centre de Blocry

Aller

Bas de la chaussée de la Croix	7.50
Ecole de la Croix	7.52
Rue de la Chapelle/ Montagne du Stimont	7.54
Avenue des Vis Tchapias (arrêt de bus)	7.56
Hocaille – parking piscine	8.02
Lauzelle – parking Mespeliers (arrêt de bus)	8.06
Boulevard Baudouin 1 ^{er} (scavée du Biéreau)	8.15
Boulevard Baudouin 1 ^{er} /avenue des Coteaux	8.17
Parking Ephec	8.20
Av. des Arts (arrêt de bus - place de l'Equerre)	8.22
Av. des Arts (hauteur parking - rue Victor Horta)	8.23
Rue de Namur/rue de Mont-St-Guibert	8.26
Ecole de Blocry	8.30

Retour

Ecole de Blocry	16.25
Hocaille – Parking piscine	16.30
Lauzelle – parking des Mespeliers	16.32
Boulevard Baudouin 1 ^{er} (scavée du Biéreau)	16.41
Boulevard Baudouin 1 ^{er} /Av. des Coteaux	16.43
Parking Ephec	16.45
Avenue des Arts (place de l'Equerre)	16.47
Avenue des Arts (Victor Horta)	16.48
Rue de Namur/Rue de Mont-Saint-Guibert	16.51
Avenue des Vis Tchapias	16.57
Rue de la Chapelle/ Montagne du Stimont	16.59
Ecole de la Croix	17.01
Bas de la Chaussée de la Croix	17.03
Ecole de Blocry (retour animateur bus)	17.10

Circuit B : Céroux, Mousty et Limelette vers Centre des Coquerées

Aller

Parking Rue du Monument	7.45
Rue de Franquénies (parking Tannerie)	7.47
Avenue Bel Horizon/Rue des Prés	7.49
Avenue Bel Horizon/Rue des Renoncles	7.51
Avenue des Rossignols (cabine téléphonique)	7.54
Rue des Ecoles/Chée de Bruxelles (Limauges)	7.58
Rue Croix Thomas/Rue du Culot	8.02
Athénée Royal Paul Delvaux	8.07
Avenue Demolder/Place de l'Aubépine	8.10
Avenue Demolder/Avenue des Sorbiers	8.12
Place de l'Europe	8.15
Av. Albert 1 ^{er} / Fond de Bondry (arrêt de bus)	8.18
Av. Albert 1 ^{er} /Clos de la Rivière	8.20
Av. des Combattants (arrêt Bio Story)	8.23
Ecole des Coquerées	8.30

Retour

Ecole des Coquerées	16.25
Athénée Royal Paul Delvaux	16.32
Avenue Demolder/Place de l'Aubépine	16.35
Avenue Demolder/Av. des Sorbiers	16.37
Place de l'Europe	16.40
Av. Albert 1 ^{er} /Fond de Bondry	16.43
Av. Albert 1 ^{er} /Clos de la Rivière	16.45
Av. des Combattants (arrêt face à Bio Story)	16.47
Parking Rue du Monument.	16.49
Rue de Franquénies (parking Tannerie)	16.51
Avenue Bel Horizon/Rue des Prés	16.53
Avenue Bel Horizon/Rue des Renoncles	16.55
Avenue des Rossignols (cabine téléphonique)	16.58
Rue des Ecoles/Chée de Bruxelles(Limauges)	17.00
Rue Croix Thomas/Rue du Culot	17.04
Ecole des Coquerées (retour animateur bus)	17.05

Bientôt les vacances d'été...



Plaines de vacances communales Centre de Loisirs Actifs

Du 06 juillet au 19 août 2022



Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-dessous les conditions et documents d'inscription au *Centre de Loisirs Actifs d'été*

Règlement d'ordre intérieur

Ateliers créatifs, jeux, cuisine, natation...

Il y en a pour tous les goûts !
Chaque jour de **8h30 à 16h45**
pour les enfants de 3 à 12 ans

Lieux d'activités

> **Ecole communale de Blocry** - Rue de l'Invasion, 119 A

☎ 010 43 64 48 : CLA'Rainette (3 à 6 ans)

☎ 010 43 64 43 / 010 43 64 44: CLA'Veature et Pro'CLA (6 à 12 ans)

> **Ecole communale de Mousty (Coquerées)** - Rue des Coquerées 4 - ☎ : 010 43 64 33



Participation aux frais

Elle est fixée **par jour** et **par enfant** selon la situation des personnes qui l'hébergent **pendant** la plaine :

- ☛ Domiciliés dans l'entité d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ou de Court-Saint-Etienne, soit
 - Avec 1 ou 2 enfants dans le ménage : 5,00€
 - Famille nombreuse (à partir de 3 enfants) : 4,00€
- ☛ Grands-parents domiciliés dans l'entité et hébergeant l'enfant **cet été** (pas d'attestation fiscale ni mutuelle) : 5,00€
- ☛ Domiciliés dans d'autres communes soit
 - Avec 1 ou 2 enfants dans le ménage : 10,00€
 - Famille nombreuse (à partir de 3 enfants) : 8,00€
- ☛ Pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée (statut BIM) :
 - Domiciliés à Ottignies-Louvain-la-Neuve ou Court-Saint-Etienne avec 1 ou 2 enfants dans le ménage : 4,00€
 - Domiciliés à Ottignies-LLN ou Court-St-Etienne et appartenant à une famille nombreuse (à partir de 3 enfants) : 3,00€
 - Domiciliés dans d'autres communes avec 1 ou 2 enfants dans le ménage : 8,00€
 - Domiciliés dans d'autres communes et appartenant à une famille nombreuse (à partir de 3 enfants) : 6,00€

La participation comprend l'encadrement, l'assurance, le potage et un fruit à midi, le matériel, les matériaux, l'accès à la piscine ainsi que le transport lors des sorties.

Les enfants sont inscrits par semaine complète et accueillis tous les jours à l'exception des week-ends et jours fériés.

Une **facture est éditée dès réception de la demande d'inscription**. Celle-ci est soit payée en ligne ou envoyée par courriel pour les inscriptions faites par ordinateur, soit elle est envoyée par courrier pour les personnes n'ayant pas accès à internet. Celle-ci comprend le nombre de journées présences des enfants ainsi que les frais de participation, d'accueil et d'inscription.



Nous attirons votre attention sur le fait que ne seront remboursés ou pris en compte que les absences couvertes par un certificat médical ou les désistements annoncés par une note écrite au plus tard le dernier jour de la période d'inscription. Passé ce délai, toute facture éditée suite à une demande d'inscription sera due, que ce soit pour la journée ou pour l'accueil. En cas de non paiement, la Ville se réserve le droit de refuser l'accès au service.

Toutefois, la participation financière ne peut être un frein à la fréquentation des plaines de vacances. C'est pourquoi nous maintenons des tarifs accessibles pour tous. Néanmoins, en cas de difficultés, nous vous invitons à prendre contact au plus tôt avec nos services qui mettront tout en œuvre pour trouver ensemble une solution adéquate.

Comment s'inscrire?

En ligne, directement via le site de la Ville : www.oln.be

OU

Renvoyer dûment complétée une fiche individuelle d'inscription par enfant.



Transport

Un service de bus parcourt certains quartiers de la Ville ; les horaires et circuits sont précisés en dernière page. Les heures sont indicatives, elles dépendent entre autres de la circulation et du nombre d'enfants qui montent et descendent à chaque arrêt.

Encadrement

Il est confié à des animateurs/-trices **titulaires d'un certificat d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances reconnu** par le Ministère de la Communauté française **ou en cours de cette formation**.

Le **projet pédagogique** complet du Centre de Loisirs Actifs peut être consulté sur demande auprès des coordinateurs.

Accueil des enfants (« garderie »)

Un service d'accueil à partir de 07 h00 et jusqu'à 18h00 est prévu sur chacun des centres

⇒ Forfait accueil matin et/ou soir: 1,50€

Remarque : Les enfants sont directement déposés sur le centre adéquat, aucun transfert entre centre n'est organisé.

Réunion des parents

Une **séance d'information** à votre intention est organisée en début de plaine sur chacun des centres d'activités.

Les parents qui le souhaitent peuvent donc venir y visiter les locaux et rencontrer les équipes de coordinateurs qui accueilleront votre (vos) enfant(s) cet été.

Cette rencontre est prévue sur chaque centre (dates et heures confirmées par mail en temps utiles)

Renseignements complémentaires

Les frais de participation peuvent être déduits fiscalement. De même, certaines mutuelles interviennent dans ceux-ci (renseignez-vous !). Chaque famille recevra donc, dans le courant des mois d'avril ou mai, une attestation ad hoc reprenant toutes les participations de l'année d'imposition, pour joindre à sa déclaration fiscale.

Vous trouverez ci-après un descriptif des principaux aspects de la vie au centre. Tout renseignement complémentaire peut par ailleurs être obtenu auprès du service Extrascolaire de la Ville par téléphone 010/43 61 94 ou par mail plainescla@oln.be.

En vous souhaitant, à vous et à vos enfants, d'agréables et enrichissantes vacances d'été, veuillez agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de nos sentiments dévoués.



Annie GALBAN-LECLEF
Echevine de l'Enseignement
en charge de l'Extrascolaire

La Vie au Centre...



Organisation générale

Les enfants sont inscrits aux activités pour toute la journée. Pour une question d'organisation (activités à l'extérieur des centres, piscine ...) et de vie en groupe, ils seront tous présents à 8h45 et resteront présents jusqu'à 16h30.

Afin de respecter au mieux le rythme et l'esprit « vacances » des plus jeunes : ceux-ci peuvent bénéficier d'une arrivée échelonnée jusqu'à 09h15 **au plus tard**. Au-delà de cette heure, **l'accès au centre peut être refusé**.

Par respect des enfants et de leurs encadrants, merci de respecter ces horaires.

Repas

Les enfants emportent leur **pique-nique** pour midi. Merci de prévoir une **petite boîte à tartine nominative** afin de ne pas la confondre avec celle des autres. **Un potage et un fruit sont servis gratuitement chaque jour aux enfants**. Après le repas de midi, un moment de repos est proposé aux enfants de 3-5 ans ; merci de les munir d'un petit coussin et/ou d'un « Doudou » éventuellement pour ceux qui en auraient besoin... Les enfants ont un accès permanent à l'eau potable, merci de les munir d'une **gourde d'eau**.

Objets ou vêtements perdus

Chaque année, nous devons déplorer **la perte de nombreux objets ou vêtements**. Nous accordons une importance particulière à ce problème; aussi nous permettons-nous d'insister pour que **tous les effets** portent une **marque distinctive** et que les enfants ne soient **pas munis de vêtements ou d'objets de valeur**.

L'utilisation du **GSM** sur le centre est strictement **interdite** pour les enfants et peut se voir confisquer par le coordinateur le cas échéant.

*La plaine **décline donc toute responsabilité** en cas de perte, vol ou détérioration de ces derniers (vêtements et/ou objets).*

D'autre part, il importe de signaler toute perte **immédiatement** à l'animateur.

Après la fin du centre, les vêtements et objets non réclamés sont transférés au service travaux de l'administration communale (Avenue de Veszprém, 5) où ils sont tenus à votre disposition jusqu'au 15 septembre, date au-delà de laquelle ils seront remis à une organisation humanitaire qui pourra en faire bon usage.

En cas de problème

Il se peut qu'au cours du séjour, votre enfant rencontre un problème particulier. N'hésitez pas à **contacter son animateur et, si besoin, le coordinateur du centre** qui mettront tout en œuvre pour trouver la meilleure solution. Par ailleurs, le coordinateur a l'autorité d'interdire l'accès au centre à un enfant dont l'attitude est préjudiciable aux autres participants.

Assurance

Participants et encadrants sont bien évidemment couverts par nos assurances responsabilité civile et accidents corporels.

Soins particuliers

Votre enfant doit suivre un traitement ou **prendre des médicaments** en cours de centre? L'animateur veillera à les lui administrer pour autant qu'il dispose **d'une prescription détaillée établie par un médecin**, précisant le nom de l'enfant, celui du médicament, la dose et le(s) moment(s) de l'administration. Sans cette prescription, **aucun** médicament ne sera administré aux enfants!

Les enfants accueillis **doivent avoir acquis une propreté** corporelle suffisante et régulière (prévoir une tenue de rechange nominative).

En cas de change trop fréquent, le coordinateur à l'autorité de refusé l'accès au centre et pourra réorienter l'enfant vers le service de l'ISBW qui organise une plaine spécifique pour les plus jeunes à l'école d'Ottignies (Centre).

Par beau temps, il est vivement conseillé de munir son enfant d'un couvre-chef (chapeau, casquette) et si possible de crème solaire.

Piscine – Pataugeoire

Les activités de piscine varient pour chaque groupe, de plus en fonction de la météo, des jeux d'eau peuvent être proposés. Les enfants seront donc munis de leurs effets de bain **chaque jour** et ce, dès le 1^{er} jour de fréquentation [bonnet, maillot (tous deux obligatoires à la piscine), bouées au besoin et essuie de bain]. Les maillots short ne sont pas autorisés.

Par sécurité, les enfants de 3 ans ne vont pas à la piscine de Blocry, celle-ci n'étant accessible qu'à partir de 4 ans. Par contre, des jeux d'eau peuvent être organisés sur les centres pour toutes les tranches d'âge.

Déplacements en bus

Les horaires sont indicatifs. Le bus peut se présenter à l'arrêt plusieurs minutes **avant** ou après l'heure prévue.

En outre, nous insistons particulièrement pour qu'un **adulte** soit présent **à l'arrêt au retour**. Dans le cas contraire, l'animateur bus a pour consigne de **ramener l'enfant au centre**. Merci de veiller à informer cet animateur si la personne qui reprend habituellement l'enfant venait à changer.